

## Informations PVP suite aux mesures gouvernementales du 15 janvier 2021

Soulie Annick

dim. 17/01/2021 17:31

À : Soulie Annick &lt;Annick.SOULIER@paris.fr&gt;;

Importance : Haute

5 pièce(s) jointe(s) (10 Mo)

attestation couvre feu\_15 janvier.pdf; rep-res-pour-l-organisation-de-l-eps-71367 (1).pdf; Ministère des Sports - application à partir du 16 janvier.pdf; Décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 -mesures générales -pdf; cahier pédagogique JESS OWENS HD.pdf;

Mesdames, Messieurs

Cher-e-s collègues

Ce mail fait suite aux annonces gouvernementales de jeudi soir et a pour objectif de vous aider dans votre mission d'enseignement à compter de lundi 18 janvier :

- 1) **Généralisation du couvre-feu de 18 heures à 6 heures** : vous trouverez en PJ l'**attestation employeur** nécessaire à vos déplacements durant ce couvre-feu si besoin.
- 2) **Interdiction de pratiquer une activité physique et sportive dans un espace intérieur** : vous trouverez en PJ la **fiche repère EPS mise à jour par le Ministère de l'Éducation Nationale**, les consignes du Ministère des Sports et le décret général les détaillant (**article 2, 9<sup>ème</sup> alinéa**).

La **fiche confirme l'interdiction des activités physiques et sportives à l'intérieur des établissements** (sauf pour les activités de motricité pour les maternelles) et rappelle que les activités physiques et sportives sans port du masque restent autorisées à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. **Pour les activités en extérieur**, l'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe reste possible (raquettes, ballons, volants ...) dans le respect des conditions sanitaires (désinfection régulière et usage du produit hydro-alcoolique).

**Au regard de ces éléments :**

- **Les sorties à la piscine sont suspendues,**
- **Les séances d'EPS au sein des gymnases ou des lieux clos au sein de l'école comme dans les établissements sportifs sont interdits.**

Chaque professeur-e- EPS sera donc amené à trouver des solutions alternatives **modifiant de ce fait sa programmation d'activités**.

Les espaces sportifs extérieurs (cours de l'école, préau, stades et terrains d'éducation physique, parcs et jardins de proximité) restent accessibles ; vous pourrez donc organiser avec vos collègues professeur-e-s des écoles des sorties de proximité en fonction des conditions météorologiques et dans le respect des consignes sanitaires : en effet, le déplacement doit être organisé de manière à limiter les croisements, et respecter les distances physiques.

L'enseignement dans les cours d'écoles comme à l'extérieur de l'établissement étant également tributaire de la météo, **l'emploi du temps de chaque classe pourra être adapté** à la pratique de séances EPS : nous préconisons des séances plus courtes mais plusieurs fois par semaine.

Une fois les adaptations organisées pour chaque classe, vous veillerez à ce que les parents soient informés des nouvelles modalités de pratiques sportives.

**Sur les jours à venir, les adaptations doivent être recherchées en privilégiant la concertation avec les différents personnels intervenants aussi bien sur temps scolaire que péri-scolaire pour que des solutions de fonctionnement soient trouvées et ajustées à chaque école.**

Vous veillerez notamment à discuter avec le responsable Éducatif Ville des alternatives possibles aux activités physiques désormais interdites en intérieur (de type dance, yoga, arts du cirque, expression corporelle...) qui pouvaient être proposées aux enfants par les animateurs sur les temps des mardis et vendredis après-midis et à veiller à la cohérence des enseignements et activités tout au long de la semaine.

Dans les adaptations proposées, il conviendra de privilégier autant que possible la pratique d'une activité physique et sportive extérieure afin de veiller à bonne santé physique et psychique des enfants.

Si celle-ci n'était pas possible, vous êtes invités à proposer aux enfants **des activités alternatives autour du sport et de ses valeurs**.

Pour vous aider nous vous informons de la mise à disposition de plusieurs documents pédagogiques :

- **Les « cartables » et les « boîtes à outils »** JOP seront livrés comme prévu dans les écoles cette semaine. C'est un support de travail très intéressant à investir avec vos élèves, et vous pourrez facilement en adapter le contenu du CP au CM2. Vous aviez tous reçu le lien pour télécharger les documents mais n'hésitez pas à contacter vos coordonnateur-trices de semaines sportives si besoin.

- **Le « cahier pédagogique JESS OWENS », (voir en PJ)** accompagnant le film « les leurs de la victoire » de la boîte à outils JO 2024 et qui retrace l'exploit de Jesse Owens lors des Jeux Olympiques de Berlin en 1936. Ce récit est une opportunité idéale pour susciter la réflexion des jeunes générations sur les sujets du racisme, de la tolérance et du respect. Ce cahier pédagogique est destiné aux élèves de cycle 3 et 4.

<https://generation.paris2024.org/ressources/film-la-couleur-de-la-victoire>

- Le lien pour télécharger l'**exposition « Histoire – Sport et Citoyenneté »** de la CASDEN, partenaire Olympique, qui vous permettra de constituer un dossier pédagogique personnel sur les JO et de le travailler en classe avec les professeur-e-s des école-s. Cette magnifique exposition sera également visible du 1<sup>er</sup> au 5 février dans un gymnase du 19<sup>ème</sup> (Jaurès ou Lilas à confirmer).

<https://casdenhistoiresport.fr/informations/obtenir-exposition>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour rechercher d'autres moyens d'investir la matière et pour garder le lien avec vos élèves, et espère que la météo sera clémente pour privilégier l'activité physique dès que possible.

L'apprentissage de la natation étant suspendu, je rappelle que vous êtes également tenus, conformément à vos droits et obligations rappelées page 14 du guide de rentrée 2020-2021, d'assurer votre temps de service correspondant aux heures de natation **sous forme d'ateliers dans vos écoles**.

- 3) **Je vous informe également que nous avons sollicité le report la Semaine Sportive du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021**. Nous attendons la décision qui sera probablement annoncée mardi 19 janvier lors de la conférence de presse du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) et qui portera sur la Semaine Olympique et Paralympique prévue à l'échelle Nationale.

La constitution de la **fresque Olympique** reste d'actualité, avec un report d'échéance dans la droite ligne du report de la semaine sportive olympique. Nous ne manquerons pas de vous informer.

Telles sont les informations à notre disposition actuellement et que je ne manquerai pas de compléter ou modifier en fonction de leur évolution.

Toute l'équipe du PEPS reste à votre écoute si besoin.



**Annick SOULIER**  
**Cheffe du Pôle Enseignements et Projets**  
**Scolaires**  
 Direction des Affaires Scolaires  
 Sous-direction de la Politique Educative  
 01 42 76 21 52  
 3, rue de l'Arsenal - 75004

